



Affiché le 20/07/2020
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2020

Le mercredi 15 juillet 2020 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le jeudi 09 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Adeline FERNANDEZ, Monsieur Tangi CHEVAL, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Chantal SIMON, Madame Françoise FIOR, Madame Nathalie GUEMY, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Gurvan NICOL, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Edouard LASBLEY, Madame Claire PARENT MER, Monsieur Thomas BERROD, Madame Aurore HAREL, Madame Adeline AGENEAU, Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC, Madame Charlotte NORMAND, Monsieur Patrick GEINDRE, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Isabelle GUIBERT-FAICHAUD, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Marie-Paule LE PEVEDIC, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Jean-Michel LASSALLE

Absents excusés :

Monsieur Pierre LE SCOUARNEC (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN), Monsieur Benoît GUYOT (procuration donnée à Madame Emmanuelle HERVIO)

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard LASBLEY.

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE POUR ACCOMPLIR CERTAINS ACTES DEFINIS A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DONNE DELEGATION** au Maire dans les limites et conditions définies ci-dessus ;
- **AUTORISE**, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, son suppléant à exercer les délégations d'attributions définies ci-dessus.

## **2- DGS - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL** **- CRÉATION DES COMMISSIONS** **- ELECTION DES MEMBRES** **- APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES COMMISSIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **CREE** les commissions municipales permanentes du conseil municipal et **FIXE** le nombre de membres de chacune de ces commissions comme suit :
  - commission « ressources humaines et sécurité » - 12 membres
  - commission « démocratie participative, communication, politique de la ville » - 13 membres
  - commission « culture patrimoine » - 14 membres
  - commission « cohésion sociale » - 12 membres
  - commission « finances » - 12 membres
  - commission « éducation enfance jeunesse » - 12 membres
  - commission « sport » - 12 membres
  - commission « travaux » - 12 membres
  - commission « Urbanisme » - 12 membres
- **APPROUVE** la désignation des membres des commissions selon une représentation proportionnelle dans le respect des règles de pluralisme explicitée ci-dessus ;
- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des membres ;
- **DESIGNE** les membres ci-dessous :
  - **commission « ressources humaines et sécurité »**  
M. Kergosien, M. Le Rol, Mme Devingt, Mme Dubois, Mme Normand, Mme Simon, Mme Ageneau, M. Lasbley, M. Lassalle, Mme Hervio, Mme Guibert Faichaud, M.

Maheo.

**- commission « démocratie participative, communication, politique de la ville »**

Mme Le Crom, M. Bastide, Mme Devingt, Mme Fernandez, M. Kergosien, M. Berrod, Mme Parent Mer, Mme Fior, M. Nicol, Mme Guemy, M. Geindre, M. Vergne, Mme Hervio.

**- commission « culture patrimoine »**

M. Guillemet, M. Cheval, M. Berrod, M. Le Scouarnec, M. Sauvageot, Mme Parent Mer, M. Nicol, Mme Harel, Mme Guemy, Mme Fior, Mme Nael, M. Geindre, Mme Le Pevedic, M. Guyot.

**- commission « cohésion sociale »**

Mme Fernandez, M. Guillemet, Mme Le Crom, Mme Normand, Mme Simon, Mme Parent Mer, M. Nicol, Mme Harel, Mme Nael, M. Maheo, Mme Le Pevedic, M. Guyot.

**- commission « finances »**

M. Cheval, Mme Fernandez, Mme Simon, M. Berrod, M. Sauvageot, Mme Fior, M. Renault, Mme Le Crom, Mme Guibert Faichaud, M. Geindre, M. Lassalle, Mme Hervio.

**- commission « éducation enfance jeunesse »**

Mme Devingt, M. Guillemet, Mme Le Crom, M. Kergosien, Mme Simon, M. Harel, Mme Guemy, M. Sauvageot, Mme Nael, Mme Guibert Faichaud, Mme Le Pevedic, M. Guyot.

**- commission « sport »**

M. Le Rol, M. Bastide, Mme Dubois, Mme Ageneau, M. Sauvageot, M. Lasbley, M. Renault, M. Le Guennec, Mme Nael, M. Vergne, M. Lassalle, M. Guyot.

**- commission « travaux »**

Mme Dubois, Mme Ageneau, M. Le Scouarnec, M. Lasbley, Mme Fior, Mme Harel, M. Renault, M. Le Guennec, M. Maheo, M. Vergne, Mme Le Pevedic, Mme Hervio.

**- commission « Urbanisme »**

M. Bastide, M. Cheval, M. Le Rol, Mme Normand, M. Le Scouarnec, M. Nicol, M. Le Guennec, Mme Dubois, Mme Faichaud, M. Maheo, M. Lassalle, M. Guyot.

**3- DGS - AQTA - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR LA SPL AURAY CARNAC QUIBERON TOURISME**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation du (de la) représentant(e).

- **APPROUVE** la désignation de Mme Chantal Simon, représentante de la Commune :

- au sein de l'assemblée spéciale de la SPL ;
- aux assemblées générales de la SPL.

**4- DGS - PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN - ELECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS (UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT) AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **PROCEDE** à la désignation au scrutin secret et à la majorité absolue de deux délégués, un titulaire et un suppléant, qui siégeront au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan.

Sont élus :

- titulaire : Mme Claire Masson
- suppléante : Mme Françoise Fior

**5- DGS - COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN**  
**- DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET ASSEMBLEE GENERALE**  
**-DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE STRATEGIQUE DU PORT DE SAINT GOUSTAN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants,
- **DESIGNE** Mme Marie Dubois, représentante de la ville d'Auray à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale de la société "Compagnie des Ports du Morbihan.
- **CREE** un Comité stratégique pour le Port de St Goustan,
- **DECIDE** que le comité sera présidé par Madame le Maire et sera composé de quatre conseillers municipaux et de deux représentants de la Compagnie des Ports,
- **DESIGNE** les représentants de la Ville au sein du Comité Stratégique du Port de Saint-Goustan comme suit :  
Mme Marie Dubois, M. Edouard Lasbley, M. Jean-Baptiste Le Guennec, M. Patrick Geindre.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**6- DGS - CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DEPARTEMENTAL DE SAINT-GOUSTAN**  
**- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée ;
- **DESIGNE** les représentants du conseil municipal au sein du conseil portuaire :

Mme Marie Dubois, titulaire,  
M. Jean-Baptiste Le Guennec, suppléant.

**7- DGS - RESEAU DES ELUS REFERENTS SECURITE ROUTIERE  
- DESIGNATION D'UN REFERENT TITULAIRE ET D'UN REFERENT SUPPLEANT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée ;
- **DESIGNE** M. Pierrick Kergosien en qualité de référent titulaire et Mme Myriam Devingt en qualité de référente suppléante au sein du réseau des élus référents sécurité routière (ERSR).

**8- DGS - UNION DES VILLES D'ART ET D'HISTOIRE ET DES VILLES  
HISTORIQUES DE BRETAGNE - ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants ;
- **ELIT** deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au sein du conseil d'administration de l'association « Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne » comme suit :

| <b>Titulaires</b>          | <b>Suppléants</b>  |
|----------------------------|--------------------|
| M. Jean-François Guillemet | Mme Nathalie Guemy |
| Mme Chantal Simon          | M. Gurvan Nicol    |

**9- DGS - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES  
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE DU 1ER DEGRE - O.G.E.C. ÉCOLE  
PRIVÉE "GABRIEL DESHAYES", O.G.E.C. ÉCOLE "SAINTE THÉRÈSE" ET A.E.P  
"DIWAN".**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des trois représentants ;
- **ELIT** :

- Mme Claire Masson pour siéger au sein de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) « Gabriel DESHAYES »,
- M. Jean-Pierre Sauvageot pour siéger au sein de l'OGEC « Sainte-Thérèse »
- M. Guran Nicol pour siéger au sein de l'AEP (Association d'Education Populaire) « DIWAN ».

**10- DGS - COMMISSION VOIRIE**  
**- ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** la composition de la commission voirie comme indiqué ci-dessus ;
- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation de ses représentants ;
- **ÉLIT** ses représentants au sein de la commission voirie :  
M. Stéphane Renault, Mme Marie Dubois, M. Guran Nicol, Mme Adeline Agneau, M. Julien Bastide, M. Maheo, M. Lassalle.

**11- DGS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) POUR LE CENTRE DE SECOURS D'AURAY**  
**- ELECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **PROCEDE** au vote à bulletin secret à la désignation de deux délégués qui siégeront au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour le centre de secours d'Auray.
- **ELIT** : Mme Françoise Fior et M. Edouard Lasbley.

**12- DGS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**  
**- FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS**  
**- DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (0 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 8 (huit) le nombre des membres élus et à 8 (huit) le nombre des membres nommés devant siéger au conseil d'administration du C.C.A.S. ;
- **ELIT**, au scrutin secret, les 8 (huit) membres élus en son sein selon les modalités précisées ci-dessus.

1. Mme Adeline Fernandez
2. M. Gurvan Nicol
3. Mme Aurore Harel
4. Mme Claire Parent Mer
5. Mme Chantal Simon
6. M. Jean-François Guillemet
7. Mme Françoise Nael
8. Mme Marie-Paule Le Pevedic

### **13- DGS - CORRESPONDANT DEFENSE MEMOIRE - DÉSIGNATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation du représentant ;
- **DESIGNE** Mme Chantal Simon en qualité de « Correspondant Défense ».

### **14- DGS - CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE**

#### **- ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation du représentant ;
- **DESIGNE** Mme Claire Parent Mer en qualité de représentant du conseil municipal au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique.

### **15- DGS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PUBLIC BENJAMIN FRANKLIN - ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants ;
- **ELIT** deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au sein du Conseil d' Administration du lycée public Benjamin Franklin comme suit :

| <b>Titulaires</b>     | <b>Suppléants</b>        |
|-----------------------|--------------------------|
| Mme Claire Parent Mer | M. Jean-Pierre Sauvageot |
| Mme Marie Le Crom     | Mme Myriam Devingt       |

### **16- DGS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PUBLIC LE VERGER - ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants ;
- **ELIT** les représentants suivants pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Le Verger.
- Mme Myriam Devingt (titulaire),
- M. Stéphane Renault (suppléant).

### **17- DGS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PUBLIC PROFESSIONNEL BERTRAND DUGUESCLIN - ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants ;
- **ELIT** un titulaire et un suppléant pour siéger au conseil d'administration du lycée public professionnel Bertrand Duguesclin.
- Mme Chantal Simon (titulaire),
- Benoît Le Rol (suppléant).

### **18- DGS - ELECTIONS DE 5 DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES CONSEILS D'ECOLLES - ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des 5 représentants;
- **ELIT** les représentants pour siéger au sein des conseils d'écoles suivants :
- école primaire du Loch, Mme Chantal simon
- école élémentaire Tabarly, Mme Adeline Fernandez
- école maternelle Tabarly, Mme Nathalie Guemy
- école primaire Rollo, Mme Françoise Fior
- école maternelle de Saint-Goustan, Mme Myriam Devingt

**19- DGS - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE "ESPACE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU MORBIHAN" (E.A.D.M.) - ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS ACTIONNAIRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation du délégué ;
- **DESIGNE** M. Julien Bastide pour siéger au sein de l'assemblée spéciale de la SEM;
- **AUTORISE** M. Julien Bastide à assurer, le cas échéant, la fonction d'administrateur désigné par l'assemblée spéciale et de représenter la commune d'Auray au sein des assemblées générales.

**20- DGS - MORBIHAN ENERGIES - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS TITULAIRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** au scrutin secret M. Julien Bastide et Mme Charlotte Normand, délégués titulaires pour siéger au sein du syndicat Morbihan Energies.

**21- DGS - COMITE CONSULTATIF PARITAIRE DES HALLES ET MARCHES - COMPOSITION DU COMITE - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants
- **CONFIRME** la composition du CCPHM à savoir
  - 8 délégués du conseil municipal parmi lesquels Madame le Maire désignera, par arrêté, le président du comité ;
  - 8 délégués des professionnels (6 représentants des commerçants non-sédentaires de plein air – 1 représentant des commerçants exerçant leur activité sous les halles – 1 représentant des commerçants non-sédentaires du marché bio du jeudi).
- **DESIGNE** les délégués suivants du conseil municipal au sein du comité consultatif paritaire des halles et marchés :

Mme Chantal Simon, M. Pierrick Kergosien, Mme Françoise Fior, M. Jean-Pierre Sauvageot, Mme Adeline Ageneau, M. Patrick Geindre, M. Jean-Michel Lassalle, M. Benoît Guyot.

## **22- DF - COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - ÉLECTION DES MEMBRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ELIT** les membres de la commission de délégation de service public (CDSP) dont Madame le Maire est Présidente comme suit :

| <b>Titulaires</b>   | <b>Suppléants</b>             |
|---------------------|-------------------------------|
| M. Tangi Cheval     | Mme Françoise Fior            |
| M. Benoît LE ROL    | Mme Aurore Harel              |
| M. Julien Bastide   | M. Jean-François Guillemet    |
| M. Stéphane Renault | M. Pierrick Kergosien         |
| M. Bertrand Vergne  | Mme Françoise Nael            |
| M. Jean-Yves Maheo  | Mme Isabelle Guibert Faichaud |

## **23- DF - COMMISSION D'APPEL D'OFFRE - ÉLECTION DES MEMBRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ELIT** les membres de la commission d'appel d'offre (CAO) dont Madame le Maire est Présidente comme suit :

| <b>Titulaires</b>        | <b>Suppléants</b>          |
|--------------------------|----------------------------|
| M. Tangi Cheval          | M. Jean-François Guillemet |
| M. Stéphane Renault      | Mme Adeline Fernandez      |
| Mme Chantal Simon        | M. Pierrick Kergosien      |
| M. Jean-Pierre Sauvageot | M. Benoît Le Rol           |
| M. Patrick Geindre       | Mme Françoise Nael         |

## **24- DGS - CNAS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M. Pierrick Kergosien, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

## 25- DAGRH - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** qu'à compter du 3 juillet 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués est, dans la limite de l'enveloppe définie selon les modalités ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- **Maire** : 18,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **Adjoints** : 20,45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **Conseillers délégués** : 14,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- **DÉCIDE** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue pour les communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue aux articles L. 2334-15 et suivants du CGCT ;

- **DÉCIDE** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue à hauteur de 15 % pour les communes sièges du bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton ;

- **FIXE** comme suit la répartition des indemnités mensuelles de fonction à compter du 3 juillet 2020 :

| Indemnités         | Indice Brut 1027 en € | Taux retenu hors majoration | Montant brut hors majoration | Nbre | Enveloppe mensuelle brut en € | Taux avec majoration DSU | Taux de la majoration bureau centralisateur de canton | Taux cumulé | Montant brut en € |
|--------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------------------|------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------|-------------|-------------------|
| Maire              | 3 889,40              | 18,40 %                     | 715,65                       | 1    | 715,65                        | 25,48 %                  | 2,76 %                                                | 28,24 %     | 1 098,37          |
| Adjoint au Maire   | 3 889,40              | 20,45 %                     | 795,38                       | 9    | 7 158,42                      | 24,54 %                  | 3,07 %                                                | 27,61 %     | 1 073,86          |
| Conseiller délégué | 3 889,40              | 14,20 %                     | 552,29                       | 5    | 2 761,45                      | 14,20 %                  | 2,13 %                                                | 16,33 %     | 635,13            |
|                    |                       |                             |                              |      | <b>10 635,52</b>              |                          |                                                       |             |                   |

- **PRÉCISE** que les indemnités de fonction, fixées en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique, sont versées mensuellement ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites aux articles 6531, 6532, 6533 et 6534 du budget de la commune.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal nommément désignés

| FONCTION                 | NOM - PRÉNOM       | MONTANT MENSUEL BRUT au 3 JUILLET 2020 |
|--------------------------|--------------------|----------------------------------------|
| Maire                    | MASSON Claire      | 1 098,37 €                             |
| 1 <sup>er</sup> Adjoint  | KERGOSIEN Pierrick | 1 073,86 €                             |
| 2 <sup>ème</sup> Adjoint | LE CROM Marie      | 1 073,86 €                             |

| FONCTION                 | NOM - PRÉNOM            | MONTANT MENSUEL BRUT au 3 JUILLET 2020 |
|--------------------------|-------------------------|----------------------------------------|
| 3 <sup>ème</sup> Adjoint | GUILLEMET Jean-François | 1 073,86 €                             |
| 4 <sup>ème</sup> Adjoint | FERNANDEZ Adeline       | 1 073,86 €                             |
| 5 <sup>ème</sup> Adjoint | CHEVAL Tangi            | 1 073,86 €                             |
| 6 <sup>ème</sup> Adjoint | DEVINGT Myriam          | 1 073,86 €                             |
| 7 <sup>ème</sup> Adjoint | LE ROL Benoît           | 1 073,86 €                             |
| 8 <sup>ème</sup> Adjoint | DUBOIS Marie            | 1 073,86 €                             |
| 9 <sup>ème</sup> Adjoint | BASTIDE Julien          | 1 073,86 €                             |
| Conseiller Délégué       | SIMON Chantal           | 635,13 €                               |
| Conseiller Délégué       | LE SCOUARNEC Pierre     | 635,13 €                               |
| Conseiller Délégué       | BERROD Thomas           | 635,13 €                               |
| Conseiller Délégué       | AGENEAU Adeline         | 635,13 €                               |
| Conseiller Délégué       | NORMAND Charlotte       | 635,13 €                               |

## **26- DAGRH - FORMATION DES ELUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** chaque élu à bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur.

Les thèmes privilégiés seront les suivants :

- administration communale et intercommunale,
- finances locales et marchés publics,
- urbanisme et aménagement,
- développement local,
- action sociale, jeunesse et vie associative,
- communication
- gouvernance et démocratie participative.

- **DIT** que le montant des dépenses liées à la formation des élus sera plafonné à 5 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus pour l'année 2020 et à 10 % pour les exercices 2021 et suivants.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la couverture de cette dépense seront inscrits au budget primitif de chaque exercice, article 6535.

- **INSTITUE** un débat annuel sur ce thème au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

## **27- DF - CRISE SANITAIRE - DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES ; COMMERCES ET ASSOCIATIONS ALRÉENNES - COMPLÉMENT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la gratuité des extensions de terrasses jusqu'au 31 septembre 2020, après validation des services de la police municipale.

### **28- DAGRH - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 abstention(s) :

Madame GUIBERT-FAICHAUD

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence.

- **DIT** que les crédits sont ouverts au chapitre 012 du budget 2020.

### **29- DAGRH - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT TITULAIRE - MISE À DISPOSITION AUPRÈS DE LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la reconduction de la mise à disposition à temps non complet 17.50/35ème, d'un agent en charge de la fonction d'agent d'accueil au service Accueil, Moyens Généraux de la Ville d'Auray.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention modifiée qui prend effet au 19 mai 2020.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la couverture de cette dépense, liée à cette mise à disposition de personnel, sont prévus au budget.

### **30- DF - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **RENOUVELLE** pour une période de un (1) an, la convention constitutive d'un groupement de commande entre la ville d'Auray et le centre communal d'action social de Auray ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A 21h20, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.